



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charte de respect des valeurs de la République et de la laïcité

Nous :
responsables de :
bénéficiaires d'une aide de l'État d'un montant de :
pour réaliser une action intitulée :

Forts de notre adhésion aux valeurs de la République, nous nous engageons à faire respecter, à promouvoir et à faire partager, par nous-mêmes et par tous les membres de notre association, dans chacune des actions que nous menons, en direction de tous les publics avec lesquels nous sommes en contact, les principes suivants, qui forment le socle du pacte républicain et garantissent la concorde nationale de tous dans le respect de chacun :

Article 1^{er} : Les principes constitutionnels imposent un devoir de stricte neutralité, le traitement égal de tous les individus et le respect de la liberté de conscience.

Article 2 : Notre organisme et les personnes le représentant dans l'exercice des missions confiées s'abstiennent de toute manifestation de leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions et des actions mises en œuvre. Notre organisme garantit à tous les usagers et bénéficiaires un égal droit d'accès à ces actions.

Article 3 : Nul ne saurait exercer un quelconque prosélytisme ou une quelconque pression qui nuirait à la liberté de choix de chacun ou à la liberté individuelle de conscience dans le cadre de la mise en œuvre de l'action qui nous conduisons.

Article 4 : Les valeurs de la République excluent toutes les violences et toutes les discriminations. Ces valeurs garantissent notamment l'égalité entre les femmes et les hommes et reposent sur une culture du respect de chacun. L'action financée au titre des crédits des services de l'État devra être indifféremment ouverte aux hommes et aux femmes.

Article 5 : La citoyenneté concilie la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

Article 6 : En signant cette charte, nous nous engageons au strict respect des principes qu'elle édicte.

Épinal, le

signature précédée par la mention « lu et approuvé »